

Date de la convocation	5 avril 2023
Membres en exercice	167
Présents	48
Représentés	39

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

n°D20230413 – 14a

**Objet : Service d'approvisionnement en eau brute
Tarification 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que dans le cadre de l'adhésion du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la commune de Portet-sur-Garonne à notre Syndicat Mixte pour la compétence « D2.1 Approvisionnement en eau au sens du 3° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement », il revient à Réseau31 de fixer les tarifs applicables aux usagers agricoles, industriels et domestiques concernés sur les systèmes hydrographiques :

Gravitaire	Sous pression
système de Saint-Martory incluant les rivières Touch et Louge rivière Hers-mort rivière Girou	plaine de Revel-Couffinal ; retenue de la Galage à Ste Foy de Peyrolières ZI du Bois vert à Portet sur Garonne.

Considérant que cette tarification est modifiée chaque année en tenant compte des évolutions des charges, des subventions et des investissements à réaliser. Pour 2023, cette actualisation concerne principalement les augmentations dues aux coûts de l'électricité, des matières premières et des carburants ;

Considérant qu'au Conseil syndical qui s'est tenu le 19 décembre 2022, les tarifs du service d'approvisionnement en eau brute ont augmenté de 6.2%, soit l'inflation constatée sur un an – à l'exception du périmètre de l'Hers-Mort & Girou compte tenu de l'absence de concertation préalable sur ce périmètre hydrographique ;

Considérant la nécessité d'harmoniser l'ensemble des secteurs par une hausse tarifaire identique y compris sur les périmètres Hers-Mort et Girou ;

Considérant l'avis favorable formulé par la Commission Hydrographique Hers-Girou du 20 mars dernier ;

Considérant que de plus Réseau31 a engagé une modification de sa tarification eau brute à usage domestique sur le système de Saint-Martory afin d'en faciliter la compréhension par les usagers et d'en simplifier l'application. La redevance passerait d'un calcul surfacique déclaratif à un forfait de 35 € TTC. Ce changement s'accompagne de la mise en œuvre d'une pénalité de 150 € en cas de prélèvement non-autorisé applicable à tous les usages et tous les systèmes hydrographiques ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

- Article 1** : d'approuver les nouveaux prix unitaires du service d'approvisionnement en eau brute pour les bassins Hers-mort et Girou ;
- Article 2** : d'approuver la nouvelle tarification eau brute pour l'abonnement usage domestique sur le système de Saint-Martory ;
- Article 3** : d'approuver l'application de pénalités pour prélèvement non-déclaré ;
- Article 4** : d'autoriser le Président de Réseau31 de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Résultat du vote	Pour	87	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : Tarification approvisionnement en eau brute 2023

N° de Prix	LIBELLES	Tarif 2023 vers le 15/12/2022	Tarif 2023 prospectif	Unité	TVA applicable
<p>Voici l'ensemble général des prix de BEGAULT APP-AS</p> <p>2.1 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES :</p> <p>Personnel et matériel utilisés en fonction de la prestation.</p>					
001	Frais de ouverture de contrat	791,72 € HT		Forfait	20,00%
002	Frais de clôture de contrat	791,72 € HT		Forfait	20,00%
003	Modification des caractéristiques techniques de point de prélèvement (déplacement de débit, diamètre de compteur...) Rétablissement des caractéristiques de débit ou structurelles non qualifiées socialement (travaux)	3779 € HT		Forfait	20,00%
004	Pénalités pour prélèvement d'eau sans autorisation ou contre tarif que soit au réseau et le système hydraulique concerné	16000 €		Forfait	20,00%

2.2 - SECTION DES CONTRATS D'IRRIGATION					
Redevance R = RLC x nombre de compteurs					
010	Location annuelle d'un compteur d'irrigation	4935 € HT		u	20,00%
011	Frais horaires d'un compteur ≤ 125 mm	242,26 € HT		u	20,00%
012	Frais de comptage d'irrigation ≤ 125 mm commun inférieur ou égal à 125mm	484,51 € HT		u	20,00%
013	Frais de comptage d'irrigation ≥ 125 mm commun inférieur ou égal à 125mm	2164,61 € HT		u	20,00%
014	Fourniture et pose d'un ruban pour diamètre 200mm	2164,61 € HT		u	20,00%
015	Site d'installation en option n°60	56,14 € HT		u	20,00%
016	Dépassement d'un compteur	4777 € HT		u	20,00%
017	Changement d'emplacement du compteur (coût pour matériel, modification d'ouvrage...)				

2.3 - APPROVISIONNEMENT EN EAUX BRUTES POUR IRRIGATION					
Redevance R = (R1 + (R2 x ((R3 + R4) x S)) + R5) x V					
Quin (débit souterrain mobilisé) x R2 (Coût débit souterrain suspendu) : débit équipé					
V: volume brute au robinet (en m ³) à débit souterrain suspendu					
V: volume brute au robinet (en m ³) à débit souterrain suspendu par la (par parties de préférence)					
100	FORNITURE POUR IRRIGATION A PARTIR DU CANAL DE SAINT-MARTIN	121,71 € HT		l/s	5,50%
101	FORNITURE POUR IRRIGATION A PARTIR DES BARRAGES ET FORGES ASSOCIES AU CANAL DE SAINT-MARTIN	654,61 € HT		l/s	5,50%
102	FORNITURE POUR IRRIGATION A PARTIR DU COLLECTIF A PARTIR DU COLLECTIF	614,72 € HT		l/s	5,50%
103	FORNITURE POUR IRRIGATION A PARTIR D'UN POINT DE PRELEVEMENT VARIABLE CONSOMMATION AU DELA DU FORCART	4723 € HT		m ³	5,50%
104	MONTAGE POUR IRRIGATION A PARTIR D'UN POINT DE PRELEVEMENT VARIABLE CONSOMMATION AU DELA DU FORCART	50%			
RLC: location de compteur (cf prix 010 à 016)					

2.4 - APPROVISIONNEMENT EN EAUX BRUTES POUR USAGES DOMESTIQUES					
Redevance R = R6 x S					
R6: Prix unitaire à la surface					
S: Surface totale arrosée (volume net (0,25 l/h) par pompage - 32 mm d'EB - 4 bar/h) et volume brut inférieur au volume de l'additif R214-5 du code de la prestation (volume annuel inférieur à 1000m ³) arrosable par le pompage (100m ³)					
110	Forfait pour irrigation d'eau brute à usage domestique tel que défini à l'article R214-5 du code de la prestation (volume annuel inférieur à 1000m ³) arrosable par le pompage (100m ³)	14,28 € HT		l/h	5,50%
111	Forfait pour irrigation d'eau brute à usage domestique tel que défini à l'article R214-5 du code de la prestation (volume annuel inférieur à 1000m ³) arrosable par le pompage (100m ³)	54,13 € HT		Forfait	5,50%

2.5 - APPROVISIONNEMENT EN EAUX BRUTES A USAGE INDUSTRIEL POUR LE COMPTES DE SOCIETES					
Redevance: R = R7 x V					
120	Prix: Prix unitaire sans ventilation d'eau brut période de chômage	0,115 € HT		m ³	5,50%
121	Prix: Prix unitaire sans ventilation d'eau brut période de chômage	0,283 € HT		m ³	5,50%
122	Prix: Prix unitaire sans ventilation d'eau brut période de chômage	0,353 € HT		m ³	5,50%
123	Prix: Prix unitaire sans ventilation d'eau brut période de chômage	0,692 € HT		m ³	5,50%

N° de Prix	LIBELLES	Tarif 2023 vers le 15/12/2022	Tarif 2023 prospectif	Unité	TVA applicable
<p>Redevance: R = R8 x V</p>					
130	Prix: Prix unitaire à la fin de l'irrigation (eau potable)	0,075 € HT		m ³	5,50%
131	Prix: Prix unitaire pour usage agricole et usage	0,075 € HT		m ³	5,50%
132	Prix: Prix unitaire collective de service sans ventilation	0,064 € HT		m ³	5,50%
133	Usage pour alimentation de bacs d'eau, SCS, centres Sociaux, maisons...	0,064 € HT		m ³	5,50%
134	Usage pour alimentation de bacs d'eau, SCS, centres Sociaux, maisons...	0,064 € HT		m ³	5,50%
<p>V: Volume d'eau brute fournie à partir du système de Saint-Marcory</p> <p>En cas de rétrocession de titres à des établissements industriels et commerciaux, le tarif "indusiel" sera appliqué à la part rétrocédée et le tarif "collectif" sera appliqué au volume rétrocédé.</p>					
<p>Redevance: R = R9 x Nombre de modules</p>					
142	Ind. Module	27,309 € HT		€/Module	5,50%
<p>Redevance: R = R10 x N x L</p>					
150	Prix Forfait	674,2 € HT		Forfait	5,50%
151	Prix Forfait	1,91 € HT		m ³	5,50%
152	L: Location de compteur 15 mm	34,39 € HT		Forfait	20,00%
153	L: Location de compteur 20 mm	28,89 € HT		Forfait	20,00%
154	L: Location de compteur 30 mm	47,66 € HT		Forfait	20,00%
155	L: Location de compteur 40 mm	58,59 € HT		Forfait	20,00%
156	L: Location de compteur 50 mm	254,07 € HT		Forfait	20,00%
157	L: Location de compteur 60 mm	288,81 € HT		Forfait	20,00%
158	L: Location de compteur 70 mm	290,98 € HT		Forfait	20,00%
159	L: Location de compteur 80 mm	340,09 € HT		Forfait	20,00%
160	L: Location de compteur 90 mm	397,02 € HT		Forfait	20,00%
161	L: Location de compteur 100 mm	486,99 € HT		Forfait	20,00%
162	L: Location de compteur 120 mm	894,79 € HT		Forfait	20,00%

2.6 - APPROVISIONNEMENT EN EAUX BRUTES POUR LES USAGES DE LA ZONE DE VERTICULTURE COLLECTIVE					
Redevance: R = R11 x N + R12 x S + R13 x V + R14 x V					
N: nombre de compteurs					
S: Surface arrosable					
V: Volume consommé					
200	Prix: Prix unitaire de la borne	728 € HT			
201	Prix: Prix unitaire de la surface arrosable pour irrigation	54,13 € HT			
202	Prix: Prix unitaire de la surface arrosable pour irrigation	0,168 € HT			
203	Prix: Prix unitaire correspondant au débit annuel prévu à l'origine				
<p>V: Consommation annuelle mesurée</p>					
<p>Redevance: R = R15 x V</p>					
210	Prix: Prix unitaire de la borne				
211	Prix: Prix unitaire de la surface arrosable pour irrigation				
212	Prix: Prix unitaire de la surface arrosable pour irrigation				

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 031-200023596-20230413-14_01_04_13-DE

Page 1

Tarifification approvisionnement en eau brute 2023

CS : Gisors

R25/424



Table with columns: N° de PRC, LIBELLÉ, Tarif 2023 validé le 19/12/2022, Unité facturée, TVA applicable, and detailed rows for production and distribution costs.

Main table with columns: N° de PRC, LIBELLÉ, Tarif 2023 validé le 19/12/2022, Unité facturée, TVA applicable, and detailed rows for water supply, distribution, and production costs.